

PRINCIPES de PARTICIPATION à LA JOURNÉE NATIONALE DES JEUNES (JNDJ) :

Principes généraux :

L'association BANYAN est l'organisateur de la JNDJ, dont la 4ème édition se tiendra le jeudi 20 Novembre 2014, principalement sur l'ensemble du territoire français et dont le fil rouge national est l'INSPIRATION.

La mission de l'Association, dont l'activité est l'intérêt général, est d'aider les 14/20 ans à prendre leur place dans notre Société, en confiance et en conscience. Elle a créé dans ce sens la Journée Nationale des Jeunes, **une journée de mobilisation citoyenne et solidaire :**

- ⇒ entre les jeunes afin qu'ils expriment leurs talents, leurs valeurs mais aussi leurs points de vue, leurs attentes sur les grands enjeux de notre société,
- ⇒ entre les jeunes et tous les acteurs du monde associatif, privé et institutionnel, dans un objectif commun : construire ensemble l'Avenir avec plus d'optimisme et d'engagement collectif.

L'enjeu de la JNDJ, est de valoriser sur le plan national, des actions publiques, associatives et privées menées sur le plan local, qui s'inscrivent comme le fruit d'une mutualisation de compétences entre décideurs privés et publics, véritable « réseau » actif permettant de déployer sur le territoire, un programme riche et efficace, répondant aux aspirations et besoins de cette génération sur **l'avenir professionnel, l'engagement citoyen, l'expression et l'écoute.**

Pour la mise en œuvre de la JNDJ, l'association Banyan, se charge de sa « forme », de sa promotion, de sa communication, de l'organisation; aux entreprises, associations, fondations, ministères, collectivités territoriales ... d'en imaginer et d'en créer le « fond », le contenu, le programme national. Chacun peut s'approprier de cette journée, seule une large mobilisation fera son succès ! Les jeunes participent de plein gré aux réflexions qui leur sont proposées dans le cadre du dispositif national.

Responsabilités :

Il appartient aux organisateurs des actions et rencontres organisées dans le cadre de la JNDJ, d'en assumer toutes les responsabilités et de s'engager à respecter les principes énoncés ci-dessus.

- ⇒ Si vous souhaitez organiser des actions sur un lieu public, prenez connaissance des réglementations de sécurités publiques auprès de la mairie, du commissariat, de la préfecture et informez les de votre projet.
- ⇒ L'organisateur de chaque événement lié à la JNDJ est susceptible de voir engager sa responsabilité tant civile - lorsque des dommages ont été causés aux personnes ou aux biens dans le cadre de cette Journée - que pénale, s'il n'a pas respecté les dispositions propres à l'organisation de son événement/action (absence de déclaration, par exemple) ou en raison de la survenance d'un accident grave.
- ⇒ Assurez-vous d'être couvert par une assurance.
- ⇒ L'octroi du label « Journée Nationale des Jeunes » par l'association BANYAN, aux organisateurs d'événements, n'engage nullement la responsabilité de l'association dans l'organisation de ces actions mises en œuvre par des personnes privées ou publiques dans le cadre de cette Journée.
- ⇒ L'association Banyan ne pourra être tenu responsable au regard de la fréquentation de ces actions par le public et notamment par le public scolaire.

Communication

Si **votre événement/action** respecte les principes énoncés ci-dessus inscrivez-le sur le portail web **afin que nous puissions en assurer au plus tôt la communication au niveau national.**



ASSOCIATION BANYAN

Siège : 86, rue de Miromesnil – 75008 PARIS
Adresse de gestion : 10, boulevard Baptistin Ardisson – 06160 JUAN LES PINS
Tel : + 33 4 97 21 00 21 - Fax : + 33 4 93 64 09 92
Association loi 1901 – N° SIREN 493 361 174